

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-03/02C

Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020.

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	30		Abstention :	2

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, Patrick BRUZI, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Louis SALA (présent jusqu'au point n°4), Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard BEAUCOURT donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT
François BONNEAU donne pouvoir à Pierre ROGE
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Suzanne SICARD

Absents excusés : Myriam DARDENNE, Jacques FIGUERAS, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 10 mars 2021

Le Vice-Président délégué aux Finances présente à l'Assemblée, les comptes de gestion du comptable 2020 des différents budgets de la communauté de communes.

Ils apparaissent en parfaite concordance avec les comptes administratifs du Président.

EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, AVEC 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Angèle PEREZ et Ange GARCIA),

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance des écritures du Comptable avec celles de l'Ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés par le Comptable pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve à ce jour de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

